Wiltz
Capitale des Ardennes

AVIS AU PUBLIC

Règlement communal

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que lors de sa séance du 21 juin 2022 le conseil communal a arrêté le règlement concernant la mise à disposition des toitures des bâtiments communaux à l'S.C. par délibération n°145.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale à partir de ce jour, où il peut être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Wiltz, le 8 août 2022
Le collège des bourgmestre et échevins,
Le Président, Secrétaire ff.,

J. Heinen

À enlever du Reider, le 12 août 2022

COMMUNE DE WILTZ

Administration communale • Laura Wiltgen • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz • BP 60 • L-9501 Wiltz
Tél.: (+352) 95 99 39 - 41 • E-mail: laura.wiltgen@wiltz.lu